



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

EUROSYSTEME

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

12 novembre 2019

## Le groupe de travail sur les taux sans risque pour l'euro recommande des dispositifs de repli pour les utilisateurs de l'€STR

- Le groupe de travail a évalué différents dispositifs de repli pour les produits référencés sur l'€STR, le nouveau taux sans risque au jour le jour pour l'euro
- Le groupe de travail recommande aux intervenants de marché de considérer les procédures existantes d'examen méthodologique de l'€STR et les règles et procédures en cas de cessation éventuelle de l'€STR, ainsi que les dispositions de repli fournies par le Plan d'action juridique relatif au passage de l'Eonia à l'€STR, comme des solutions de contingence suffisantes comme mesures de repli pour l'€STR

Le groupe de travail du secteur privé sur les taux sans risques pour l'euro a publié ce jour [un rapport sur les dispositifs de repli pour l'€STR](#). Le rapport explique que le groupe de travail a évalué deux options envisageables pour des dispositifs de repli applicables aux produits référencés sur l'€STR.

Sur la base de cette évaluation, le groupe de travail a décidé de recommander aux intervenants de marché de prendre en considération les mesures susceptibles d'être prises par la BCE dans le cadre de l'examen régulier de la méthodologie de l'€STR, ainsi que les règles et les procédures à suivre en cas de cessation éventuelle de l'€STR, conjointement avec les dispositions de repli fournies par le groupe de travail dans le cadre du [Plan d'action juridique relatif au passage de l'Eonia à l'€STR](#). Le groupe de travail estime que cette approche fournira des solutions de contingence suffisantes comme mesures de repli pour l'€STR.

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [William Lelieveldt](#), au : +49 69 1344 7316.**

**Banque centrale européenne** Direction générale Communication  
Division Relations avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne  
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), internet : [www.ecb.europa.eu](http://www.ecb.europa.eu)

**Reproduction autorisée en citant la source**

Traduction : Banque de France

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE / 12 novembre 2019**

Le groupe de travail sur les taux sans risque pour l'euro recommande des dispositifs de repli pour les utilisateurs de l'€STR

### **Notes**

Composé de représentants du secteur, le groupe de travail sur les taux sans risque pour l'euro, dont la Banque centrale européenne (BCE) assure le secrétariat, a été mis en place en 2018 par la BCE, l'Autorité des Services et Marchés financiers, l'Autorité européenne des marchés financiers et la Commission européenne. Ses principales missions consistent à identifier et à recommander de nouveaux taux sans risque et des voies de transition. Le 13 septembre 2018, le groupe de travail a recommandé l'€STR comme nouveau taux sans risque pour l'euro. L'€STR reflète les coûts des opérations d'emprunt en blanc au jour le jour libellées en euros pour les banques de la zone euro et est élaboré par la BCE.

**Banque centrale européenne** Direction générale Communication  
Division Relations avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne  
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), internet : [www.ecb.europa.eu](http://www.ecb.europa.eu)

**Reproduction autorisée en citant la source**

Traduction : Banque de France